

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 50 (1909), p. 541-549

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1909__50__541_0

© Société de statistique de Paris, 1909, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1909



I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1909

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 1909. — Nécrologie. — Présentation de quatre membres titulaires. — Élection de douze membres titulaires, de deux membres correspondants et de deux membres associés. — Élection de M. de Foville au secrétariat perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. — Désignation de M. Yves Guyot comme rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Propositions du conseil pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil en 1910. — Communication de M. Cadoux à propos d'une enquête faite récemment en Allemagne sur le salaire et le coût de la vie. — Communication de M. Bernard sur la statistique des accidents de chemins de fer. Discussion : MM. Schelle, Desroys du Roure, Caubert, Alfred Neymarck, Matrat, March, Fuster, Deléarde, Malzac, Saillard. — Communication de M. Schelle sur la statistique au dix-huitième siècle. Discussion : M. Alfred Neymarck.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. G. PAYELLE, président.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre est adopté sans observations.

M. le PRÉSIDENT fait part du décès de M. Henri de Beaumont, membre titulaire, chef du bureau de la mutualité au Ministère du travail, qui avait collaboré pendant de longues années à la préparation des mesures intéressant la mutualité; il avait fait œuvre de statisticien en fondant la *Revue de Statistique*, très appréciée pour son excellente documentation. Sa mort inspire de vifs regrets à tous ses collègues de la Société de Statistique.

M. le PRÉSIDENT annonce la candidature, à titre de *membres titulaires*, de MM. René POUSSIN, ancien élève de l'École polytechnique, membre agrégé de l'Institut des actuaires français, chef de la comptabilité du chemin de fer métropolitain, 47, avenue de Saint-Mandé, à Paris, présenté par MM. Huberet Barriol; Charles NORBERG, directeur de la maison Berger-Levrault et C^{ie}, 5, rue des Beaux-Arts, présenté par MM. Payelle et Barriol; Adrien SIMON, attaché au Ministère des finances, rédacteur au *Bulletin de statistique et de législation comparée*, 180, boulevard Saint-Germain, présenté par MM. Caubert et Lacroix; François MARSAL, secrétaire général de la Banque privée, 3, rue Pillet-Will, présenté par MM. Doumer et Fernand Faure. Conformément au règlement, il sera statué à la prochaine séance sur ces candidatures.

M. le Président signale que la candidature de M. Michel, inspecteur principal du Crédit Foncier de France en Tunisie, présentée à la dernière séance, était faite à titre de membre correspondant et non à titre de membre titulaire.

Il est ensuite procédé à l'élection, comme *membres titulaires*, de MM. DE VERNEUIL, RENDU, PRIVAT-DESCHANEL, Maurice BLOCH, MARRAUD, LOUIS MARTIN, DUPRAT, LESAGE, Arthur WILLIAMS, Clément COLSON, Georges VILLAIN, CHEMIN-DUPONTÈS ; comme *membres correspondants*, de MM. MICHEL et Edmond PERRÉE ; comme *membres associés*, de MM. KNIBBS et ZAWODNY. Toutes ces admissions sont prononcées successivement à l'unanimité des membres présents.

M. le Président rappelle que M. de Foville vient d'être élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Il applaudit à cette belle élection, dans laquelle le nom de M. de Foville a réuni l'unanimité des suffrages. Sans avoir la prétention d'ajouter à un tel hommage, M. Payelle tient à féliciter l'ancien président de la Société, le collègue hautement estimé, l'auteur de tant d'ouvrages et d'écrits où l'éclat du style recouvre une science si étendue.

M. le PRÉSIDENT signale que M. Yves Guyot succède à M. de Molinari comme rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. Il annonce que M. Yves Guyot donnera à la statistique une place spéciale qui n'existait pas dans ce journal. M. Payelle adresse à notre collègue les félicitations de la Société.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part d'une lettre de M. Doumer, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui. Il donne lecture de la liste des documents parvenus à la Société depuis la dernière séance et signale particulièrement le dernier volume de l'ouvrage de M. Maurice Bellom sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*.

Cet ouvrage forme le dixième volume du travail publié par M. Bellom sur l'assurance ouvrière à l'étranger. C'est une œuvre de documentation importante dont il sera rendu compte dans le Journal (voir page 567).

L'attention des membres de la Société est attirée sur la brochure que vient de publier M. Yves Guyot : *Les Préjugés économiques*. Ce petit ouvrage, dans une suite de dialogues où se retrouve la parole vivante et précise de notre confrère, énonce les vérités les plus importantes de la science économique actuelle.

M. le PRÉSIDENT fait connaître, conformément à l'article 6 du règlement intérieur, les propositions du Conseil pour le renouvellement partiel du bureau et du Conseil en 1910. La liste en est ainsi composée :

Président pour 1910, en remplacement de M. Payelle, président sortant, non rééligible : M. VASSILLIÈRE, directeur de l'Agriculture au Ministère de l'agriculture, devenu premier vice-président par suite du décès de M. Limousin ;

Vice-président pour deux ans : M. DESROYS DU ROURE, directeur des finances à la préfecture de la Seine ;

Vice-président pour trois ans : M. CADOUX, chef de service à la préfecture de la Seine ;

Membres du conseil pour trois ans, en remplacement de MM. Desroys du Roure et Cadoux, proposés pour la vice-présidence : MM. MALZAC, ancien député, et MEURIOT, professeur d'histoire au lycée Lakanal.

M. le Président rappelle que toute candidature proposée par cinq membres au moins sera ajoutée de droit à la liste ci-dessus, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts, et transmise au Secrétaire général avant le 26 novembre prochain.

M. CADOUX, s'étant assuré l'assentiment de MM. Bernard, Schelle et Lucien March, inscrits à l'ordre du jour, demande à dire quelques mots à propos des résultats de l'enquête faite récemment en Allemagne sur le salaire et le coût de la vie ; il signale que les huit cent cinquante-deux budgets sur lesquels porte ce travail se présentent tous en déficit, et rappelle qu'il a trouvé la même particularité dans certains des budgets ouvriers français qu'il a précédemment étudiés dans le Journal de la Société (Voir annexe au procès-verbal de la séance, page 546).

La parole est donnée à M. Bernard pour sa communication sur la *Statistique des accidents de chemins de fer*.

M. BERNARD a examiné les accidents de chemins de fer à trois points de vue : d'après leur nature (accidents de trains, de véhicules sans trains, de personnes), leurs causes (défectuosités de la voie et du matériel, imprudence, etc.) et leurs conséquences (mort ou blessures, perturbations dans la circulation, etc.). Il n'existe pas, en France, de statistique officielle complète et détaillée sur ce sujet ; mais un des grands réseaux a, pour son compte, comblé cette lacune par le relevé des rapports adressés dans chaque cas au service central, par application de la loi de 1898 sur les accidents du travail. L'examen des résultats ainsi constatés pour 1908 montre que, sur 1.734 accidents relevés (non compris les accidents d'ateliers), 25 % seulement proviennent de fautes d'ordre technique, et que 75 % sont indépendants du service des trains ou des véhicules qui les composent. Sur le même total, 1.071 accidents ont fait 1.450 victimes, dont 118 tués et 1.332 blessés, comprenant 259 voyageurs, 1.077 agents et 114 personnes étrangères au service. Parmi ces victimes, 1.323, dont 1.036 agents, ont été atteintes dans des conditions qui engagent en général leur responsabilité, par suite d'inobservation des règlements ou de maladresse ; ce nombre comprend tous les agents ayant subi du fait de l'accident une indisponibilité de huit jours au minimum.

En 1908, le nombre des voyageurs victimes d'accidents a été de 1 tué pour 5.970.134 voyageurs transportés, et de 1 blessé pour 393.134 voyageurs transportés ; pour les agents, il y a eu 1 tué pour 702 agents et 1 blessé pour 45 agents en service. En général, pour un même effectif, le nombre des victimes tend à décroître parmi les voyageurs, tandis qu'il va en croissant parmi les agents. Ceux-ci, par suite de la loi de 1898, étant assurés d'une indemnité en cas d'accident, sont devenus certainement moins prudents ; aussi eût-il été utile, dans l'application de la loi, de tenir compte des cas de maladresse évidente, de faute lourde.

En résumé, les accidents les plus meurtriers ne résultent pas de la circulation des trains, mais plutôt des opérations accessoires qui se présentent dans toutes les industries de transport. L'expérience du réseau considéré montre que l'on arrive à réduire le nombre des victimes bien plus par l'observation du règlement et le choix du personnel que par des transformations d'outillage ou de matériel.

M. Bernard termine son exposé par une comparaison entre le réseau français et les chemins de fer étrangers. Sur les chemins anglais, le nombre des victimes est notablement supérieur à celui du réseau français, mais il décroît très sensiblement depuis dix ans. Sur le réseau de l'Etat belge, au contraire, le nombre des victimes est inférieur à celui du service français.

M. SCHELLE fait ressortir la défectuosité des statistiques d'accidents dressées jusqu'ici pour l'ensemble des réseaux de chemins de fer français, alors que le Board of Trade, en Angleterre, et les chemins de fer de l'Etat belge publient des tableaux complets et détaillés.

M. DESROYS DU ROURE insiste également sur la valeur plus grande que prendraient les statistiques si elles s'appliquaient à l'ensemble des réseaux français.

M. CAUBERT signale qu'en Allemagne, l'Office impérial de statistique publie dans le *Moniteur officiel* une statistique des accidents de chemins de fer, très intéressante en raison du système d'assurances fonctionnant dans ce pays ; la feuille fédérale suisse donne aussi des renseignements de cette nature.

M. Alfred NEYMARCK dit qu'il ressort de la statistique intéressante de M. Bernard que, malgré l'accroissement considérable des trajets et du nombre de voyageurs transportés, les accidents sont de moins en moins nombreux, de même que le nombre des victimes diminue. Il est à remarquer, en outre, que ce sont les agents mêmes des compagnies qui, par leur imprudence ou par l'inobservation des règlements, malgré les mesures de sécurité qui sont prises et les recommandations qui sont renouvelées, forment le contingent le plus élevé des victimes de ces accidents. Il serait à désirer que le travail de M. Bernard fût complété par l'indication de quelques-unes de ces recommandations et que, d'autre part, il fût établi une statistique comparative des accidents de chemins de fer en France et à l'étranger, portant sur le nombre, la nature et les causes de ces accidents. On constaterait que c'est en France que les transports de personnes s'effectuent avec le plus de sécurité.

M. MATRAT demande s'il est possible de connaître la cause de la fréquence des accidents mortels, plus grands en Angleterre qu'en France.

M. Lucien MARCH rappelle que M. Bernard, comparant le nombre proportionnel des tués, et celui des blessés, en France et en Angleterre, a trouvé plus de tués, moins de blessés, au total, moins d'accidents en France qu'en Angleterre. En ce qui concerne les blessés et les accidents, pour que la comparaison ait un sens, il faut savoir si les blessés sont comptés de la même manière dans les deux pays; par exemple, la durée minima de l'incapacité de travail est-elle la même?

M. BERNARD répond que la constatation exacte de la fréquence des accidents mortels est difficile, parce qu'il suffit d'un accident grave pour troubler les moyennes. Quant aux blessés, l'appréciation de leur nombre, pour les voyageurs, repose sur la même base en France et en Angleterre, c'est-à-dire sur la déclaration au moment de l'accident; mais pour les agents, on n'a pas tenu compte, en France, des interruptions de service inférieures à huit jours, tandis qu'en Angleterre, ce minimum est de quatre jours.

Il suffirait, pour dresser une statistique d'ensemble applicable à toute la France, que le Ministère des travaux publics adoptât un cadre général analogue à celui du Board of Trade, et en imposât l'usage aux compagnies; il attribue la diminution de la fréquence des accidents en Angleterre à la publication de ces statistiques, qui obligent à faire des recherches détaillées. Sur le réseau français, qu'il a étudié, la statistique a été établie dans le but de réduire le nombre des accidents, et on a été d'abord frappé de la grande quantité de ceux qui sont le fait du personnel. Les recommandations faites aux agents n'ont guère de sanctions; aussi, a-t-on cherché plutôt à ne confier des fonctions qu'aux employés les plus aptes à les remplir. On a constaté, par exemple, que les agents nouveaux et très jeunes sont très exposés, ainsi que les employés âgés; on a donc cherché à avoir un personnel stable et à ne pas le laisser vieillir démesurément dans le service.

M. FUSTER trouve dans les résultats présentés par M. Bernard la confirmation d'une loi générale des accidents qui se dégage dans tous les pays: c'est que le risque professionnel, provenant des machines, de l'outillage, etc., s'efface de plus en plus devant le risque personnel provenant de la négligence ou de l'imprudence, ou même du manque de conscience; on est ainsi conduit à se demander si la conception du risque professionnel, qui a servi de base à l'élaboration des lois sur les accidents, n'est pas aujourd'hui surannée.

M. DELÉARDE confirme les indications relatives à l'augmentation des accidents depuis la promulgation de la loi de 1898, mais il pense que la loi n'a pas été une cause de l'augmentation des charges des compagnies qui, bénévolement, assurent à leurs ouvriers des avantages supérieurs à ceux que donnerait la loi.

M. MALZAC dit qu'il est excessif d'imputer à la loi de 1898 l'accroissement du nombre des accidents; il est certain que les agents ne vont pas volontairement au-devant d'une blessure, dans l'espoir de toucher une indemnité.

M. BERNARD répond qu'il y a toujours une tendance naturelle à mépriser un danger quotidien, et que c'est un fait que le nombre des accidents a augmenté, à effectif égal, depuis le vote de la loi de 1898; l'insouciance des agents a pu s'accroître devant la certitude d'une indemnité rémunératrice qui n'existait pas autrefois.

Il indique, en outre, les causes les plus fréquentes des accidents en Amérique, et il signale la défectuosité de la voie, l'instabilité des ouvrages d'art calculés avec des coefficients de sécurité trop faibles, le danger des passages à niveau et de la circulation des trains dans les rues sans aucune précaution spéciale.

M. SAILLARD fait observer qu'en Angleterre, on fait la part de l'imprudence de l'agent; les compagnies, qui, en cas d'accident, paient la moitié du traitement, obligent l'agent à s'assurer pour l'autre moitié; celui-ci est ainsi privilégié par rapport à l'agent français, qui n'a droit qu'à la moitié de son traitement et ne touche la seconde moitié qu'à titre de don gracieux de la compagnie, de sorte qu'il ne peut y compter avec certitude.

M. BERNARD fait remarquer que l'agent anglais a la charge d'une prime d'assu-

rance à payer, tandis que l'employé français, sans payer de prime, touche également son traitement plein, et avec la même certitude, puisqu'en fait les compagnies ne le refusent jamais.

M. le PRÉSIDENT adresse à M. Bernard les remerciements de la Société pour une communication d'autant plus intéressante qu'elle porte sur un sujet dont les données sont peu connues; il remercie également les orateurs qui ont pris part à la discussion, et donne la parole à M. Schelle pour sa communication sur la *Statistique au dix-huitième siècle*.

M. SCHELLE signale un certain nombre de statistiques ou d'essais de statistique qui datent du milieu du dix-huitième siècle. C'est d'abord la statistique des prix contenue dans l'*Essai sur les monnaies, ou Réflexions sur les rapports entre l'argent et les denrées* de Du Pré de Saint-Maur (1754); c'est ensuite la tentative d'enquête agricole faite par Quesnay et Marivell.

On trouve dans le livre de Du Pré de Saint-Maur des renseignements de premier ordre, et, en particulier, un relevé des prix de 1202 à 1743, établi avec le plus grand soin, ainsi qu'une table des variations de la monnaie de 1288 à 1726. Le travail de Du Pré de Saint-Maur sur les prix a été la source à laquelle ont puisé, directement ou indirectement, les auteurs qui ont écrit depuis sur le même sujet, pour cette période.

Quesnay a puisé dans l'*Essai sur les monnaies* pour les articles qu'il a donnés à l'Encyclopédie. Il a publié, en outre, des chiffres dont on pourrait tirer les éléments de la statistique agricole au milieu du dix-huitième siècle; il entreprit, par l'intermédiaire des académies et des sociétés savantes, une enquête agricole, qui d'ailleurs n'aboutit pas; toutefois, certains intendants, dont Turgot, appliquèrent ces idées dans leurs généralités.

D'autre part, la ferme générale et le contrôle général réunissaient diverses données statistiques: ils se renseignaient vers le mois d'août sur l'état des récoltes par les rapports des gouverneurs de province et par ceux des intendants, et probablement aussi par les indications que donnaient les négociants chargés de l'approvisionnement de Paris.

En 1773, l'abbé Terray voulut obtenir des informations plus précises en vue d'opérations sur les graines faites pour le compte du roi; mais Turgot, dès son arrivée au ministère, fit cesser ces études et rapporta la circulaire de son prédécesseur, relative aux renseignements à fournir sur l'état des récoltes, pour bien marquer que le régime du pacte de famine était définitivement clos. En même temps, d'ailleurs, il insista pour obtenir des intendants tous les renseignements relatifs aux baptêmes, mariages et sépultures, et il chargeait même un des bureaux du contrôle général de dresser des états servant à constater la population du royaume: ce sont ces états qui ont permis à Necker de tenter une évaluation de la population dans son *Administration des finances*.

M. Alfred NEYMARCK dit que Turgot, le maître des maîtres en économie politique, n'aurait pu négliger la statistique ni en méconnaître l'utilité. Il y fit souvent appel.

M. Neymarck cite plusieurs ouvrages parus avant, pendant et après la période contemporaine de Turgot, qui montrent que la statistique et les recherches de statistique n'étaient point alors négligées. Intendant de Limoges ou ministre de Louis XVI, Turgot y eut souvent recours. M. Neymarck possède le catalogue des livres de la bibliothèque de Turgot, de même que de celle de Colbert: on peut y relever un grand nombre d'ouvrages où il est fait appel à la statistique. Quand Turgot était président de la Société royale d'agriculture de Limoges, il proposa comme sujet de prix « La manière d'estimer exactement les revenus des biens-fonds dans les différents genres de culture ». Le mémoire de M. de Saint-Peravy, un des disciples de Quesnay, remporta le prix. Un autre mémoire de Graslin, fermier général, sur le même sujet, contient des observations économiques et statistiques des plus intéressantes. Turgot, dans une lettre qu'il écrivait en août 1775 à l'intendant de Champagne, recommandait à celui-ci de « comparer la maladie épidémique qui régnait sur le gros bétail avec les maladies populaires qui atteignaient les hommes

dans le même temps » et il lui adressait un questionnaire détaillé. *Les Etats des recettes et dépenses en 1774 et en 1775*, dressés par son ordre, sont de véritables tableaux statistiques qui, de nos jours encore, pourraient être utilement mis à jour. M. Neymarck a publié ces documents dans son ouvrage, *Turgot et ses Doctrines*. Turgot s'est constamment préoccupé du mouvement de la population, de la situation matérielle et morale de ses administrés, de leurs besoins, de leurs ressources et, pour obtenir ou compléter ces renseignements, c'est encore à la statistique qu'il a fait appel. Il voulait établir un cadastre : qu'est-ce donc que le cadastre, sinon la statistique des terres, des biens-fonds, des propriétés ?

Dans les dialogues de l'abbé Galiani sur le commerce des blés, dans les lettres que le célèbre et pétillant abbé napolitain écrivait à M^{me} d'Épinay, les renseignements statistiques fourmillent. Il en est de même dans plusieurs livres sur les monnaies et les finances.

Dans le remarquable ouvrage de M. Stourm sur la *Bibliographie des finances de la France au dix-huitième siècle*, on peut relever encore des titres d'ouvrages intéressant la statistique. M. Alfred Neymarck termine en citant plusieurs ouvrages sur les finances, la monnaie, la banque, le crédit, parus au dix-huitième siècle.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Schelle de sa très fine et très curieuse étude et M. Neymarck de ses intéressants souvenirs.

Etant donnée l'heure avancée, la communication de M. Lucien March sur *les dépenses ménagères à Paris*, est reportée à la séance de décembre.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général.

A. BARRIOL.

Le Président,

G. PAYELLE.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

UNE ENQUÊTE SUR LES SALAIRES ET LE COUT DE LA VIE DES CLASSES MODESTES EN ALLEMAGNE

L'Office impérial de statistique de l'empire allemand vient de publier un rapport qui, à mon avis, est intéressant au double point de vue des méthodes d'enquête sur les salaires et le coût de la vie et de la constatation de la difficulté, pour des familles d'ouvriers, d'instituteurs ou de petits fonctionnaires ou employés, d'arriver à équilibrer leurs dépenses et leurs salaires, soit que ces derniers aient été insuffisants, soit qu'ils ne sachent pas employer judicieusement l'argent reçu parce qu'ils n'ont pas encore appris à tirer tout le parti possible de leurs gains.

L'enquête faite a été entreprise par l'Office impérial, mais elle a été conduite avec la collaboration des bureaux municipaux de statistique des villes suivantes : Berlin et communes suburbaines, Hambourg et Altona, Kiel, Breslau, Dresde, Lubeck, Nuremberg, Strasbourg, Cassel, Chemnitz et Cologne.

A l'origine de cette étude on avait songé à la faire porter uniquement sur des familles ayant un ensemble de revenus, de toutes sortes, ne dépassant pas 3.000 marks, soit 3.750 francs par an, et dont le nombre d'enfants n'était ni inférieur à trois ni supérieur à cinq. Cette catégorie, aux yeux de l'Office impérial, représentait le type des familles jouissant d'un revenu modéré et placées dans les conditions

moyennes de dépense de l'ensemble des familles de travailleurs des diverses régions de l'Allemagne. Mais il n'a pas été pratiquement possible de s'en tenir strictement à des enquêtes sur des familles aussi nettement catégorisées ; par exemple, l'ensemble du gain par famille enquêtée, au lieu de ressortir à environ 3.000 marks ou 3.750 francs par an, n'atteint pas 2.750 francs. Néanmoins, je tiens l'enquête pour fort instructive.

Les chiffres relevés l'ont été au moyen des livrets de compte dont j'ai soumis des spécimens quand j'ai eu l'honneur de présenter ma communication sur les salaires et le coût de la vie (1). Ces carnets furent préparés et imprimés par les soins de l'Office impérial de statistique. Il en distribua, directement ou par l'intermédiaire des bureaux municipaux de statistique, à 4.134 familles dont l'un des membres avait accepté d'en faire usage pour dresser le compte exact et détaillé des recettes et des dépenses quotidiennes, durant une année entière, et d'en tenir les résultats à la disposition de l'Office impérial de statistique, qui avait le droit de les publier sans nommer les intéressés.

Les livrets de recettes et de dépenses distribués ont donc été au nombre de 4.134 ; mais si 3.855 furent utilisés pendant plus ou moins longtemps, il n'en est revenu que 960 régulièrement tenus pendant une année entière. Sur ces 960 livrets de la comptabilité familiale pendant un an, 81 parvinrent tardivement et leur dépouillement n'a pu être compris dans le rapport que je résume. En outre, 27 ont dû être écartés soit parce qu'ils étaient incompréhensibles, contenant des erreurs par trop nombreuses ou ont été rejetés pour d'autres raisons.

En résumé, sur un total de 4.134 livrets de comptes distribués, le rapport a pu en utiliser 852, soit à peu près 20 %. Ce résultat est deux fois meilleur que celui que j'avais obtenu par l'envoi de mille questionnaires et l'on peut encore inférer de la grande quantité de réponses utilisées que l'enquête a une réelle signification.

Quant aux catégories atteintes elles sont surtout celles des ouvriers et petits employés (ou fonctionnaires subalternes) des grandes villes allemandes et il ne semble pas qu'on ait obtenu des réponses de familles de la démocratie rurale ou des professions fortement hiérarchisées, comme les mines ou les grandes usines métallurgiques et les agents des chemins de fer. Il en résulte que les données de cette enquête sont assez comparables à celles de l'étude que j'avais ébauchée il y a deux ans, à l'aide de mes seules ressources. Les livrets utilisés par l'Office impérial allemand viennent :

Pour 189, de Hambourg ou d'Altona,	Pour 43, de Kiel,
— 136, de Berlin ou de ses faubourgs,	— 29, de Strasbourg,
— 87, de Breslau,	— 26, de Chemnitz,
— 64, de Dresde,	— 23, de Cassel,
— 46, de Lubeck,	— 21, de Cologne,
— 45, de Nuremberg,	— 143, de diverses communes moins importantes.

Notons qu'environ 38 % des livrets portent sur Berlin et Hambourg, les deux centres les plus considérables de population de l'Allemagne et les deux villes où le coût de la vie est le plus élevé si les salaires y sont en général un peu plus élevés.

Je crois que cette enquête donne une idée générale assez exacte de la situation des familles d'ouvriers et de petits employés ou fonctionnaires modestes de l'Allemagne. En effet, les chefs de famille dont ces livrets retracent le budget annuel étaient :

Pour 522, des ouvriers d'industrie ou des artisans urbains,
— 36, des employés d'entreprises privées,
— 79, des instituteurs primaires,
— 139, de petits fonctionnaires,
— 67, des agents subalternes (hommes de service, etc.),
— 9, la profession n'est pas indiquée.

Cette énumération de la situation des chefs de familles sur lesquelles a porté l'enquête indique qu'il s'agit bien de familles modestes, de situation moyenne. Or — et je souligne le fait — il résulte des livrets de comptes produits (et dont 61 % émanent de familles ouvrières proprement dites) que 439 des budgets annuels constitués par ces constatations quotidiennes de recettes et de dépenses présentent un déficit ; 406 se soldent en excédent et 7 égalent les charges aux recettes. Les familles déficitaires, en général, ne sont pas en majorité celles d'ouvriers.

Le total général des *recettes* pour ces 852 comptes a atteint 4.857.660 marks ; le total général des dépenses inscrites sur les livrets a atteint 4.903.380 marks.

Il est possible que quelques omissions de recettes accessoires (ou anormales) se soient glissées dans les comptabilités, mais il ne paraît pas possible, si l'on connaît le sérieux habituel avec lequel l'Allemand se prête à de telles enquêtes, qu'elles soient entreprises par les bureaux officiels, par ses syndicats ou par ses associations professionnelles ou politiques, d'admettre que ces omissions ont été voulues ou qu'elles ont été assez nombreuses pour fausser le résultat général dans cette proportion sensible de 45.700 marks de déficit, toute compensation faite des budgets en perte et de ceux en gain. Il est toutefois à supposer qu'alors que peu de dépenses ont pu être oubliées, des recettes accessoires ont pu l'être de bonne foi.

La totalisation des déficits de l'année s'élève à 84.220 marks ; l'importance de la somme déficitaire pour l'année se tient entre 225 francs et 250 francs pour les budgets en perte. Le boni moyen des budgets *en gain* est d'environ 150 francs par famille restant finalement en bénéfice, et le total de tous les bonis atteint 38.500 marks environ. Les budgets déficitaires sont, en général, ceux d'instituteurs et de petits fonctionnaires plus que ceux d'ouvriers ou d'employés ; ils portent donc sur des familles où les recettes accessoires : pourboires ou petites corvées payées en dehors du travail normal, sont fort rares, ce qui écarte l'hypothèse d'un grand nombre de ce genre de recettes oubliées.

Maintenant que nous savons bien dans quels milieux a eu lieu l'enquête et quels en sont les résultats généraux, examinons, pour chacun des groupes principaux, la moyenne des ressources et la moyenne des dépenses annuelles et les proportions des charges de nourriture, d'habillement, de logement, de chauffage et d'éclairage et des diverses autres dépenses constatées par leurs livrets de comptes.

Le tableau suivant résume ces éléments :

PROFESSIONS DES CHEFS DE FAMILLE	NOMBRE des FAMILLES	RESSOURCES MOTENNES par famille	DÉPENSES MOTENNES par famille	LA DÉPENSE ANNUELLE SE DÉCOMPOSE POUR CENT DE LA FAÇON CI-DESSOUS				
				Nourri- ture	Vête- ments	Loge- ment	Chauffage et éclairage	Divers
A) Ouvriers								
1 ^o d'industrie qualifiés	382	2.358 ^f 10	2.351 ^f 65	51,5	11,2	16,8	4,2	16,3
— non qualifiés	51	2.158 10	2.146 65	52,8	10,6	18,4	4,1	11,1
2 ^o du commerce ou de transport	53	2.171 65	2.190 40	53,4	12,0	17,2	4,6	12,8
3 ^o non définis	33	1.985 90	2.021 15	53,9	10,7	17,3	4,7	11,4
TOTAL pour les ouvriers	522	2.294^f 25	2.293^f 65	52,0	11,2	17,0	4,3	15,5
B) Salaire de chefs de famille employés	36	3 051 05	3 006 85	40,9	12,7	18,7	3,5	24,2
C) Instituteurs	79	4.117 90	4.283 40	34,7	14,8	21,0	8,7	25,8
D) Petits fonctionnaires	139	3.577 15	3.815 »	37,9	14,2	18,0	3,9	26,0
E) Personnel de service	76	2.605 40	2.645 40	49,0	13,9	18,2	4,2	14,7
SOIT pour toutes les familles ayant fourni des livrets de recettes et de dépenses	852	2.740^f 10	2.792^f 50	45,5	12,6	18,0	4,1	19,8

L'étude de ce tableau permettrait un assez grand nombre d'observations. Je n'en retiendrai que trois.

La première, c'est que si l'on considère la proportion de 45 % des ressources de la famille (chiffre moyen observé) comme nécessaire aux dépenses de nourriture, les catégories des employés, des instituteurs et des petits fonctionnaires ont dû économiser sur la nourriture sans cependant arriver ainsi à l'équilibre de leur modeste budget.

La seconde, c'est que si l'on considère, pour l'ensemble des enquêtes, les ressources moyennes et les dépenses moyennes des 852 familles, toutes ont un déficit.

La troisième, c'est que les dépenses d'habillement, de logement et les dépenses non dénommées sont sensiblement plus considérables chez les familles d'employés, d'instituteurs et de petits fonctionnaires, lesquelles, en restreignant cependant leurs frais de chauffage et d'éclairage, équilibrent le plus difficilement leurs ressources et leurs dépenses.

G. CADOUX.